

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à cause de la Covid-19, le mercredi 10 mars 2021 à 19 heures.

Étaient présents : Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
 Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 François Veilleux, maire de Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté et la session est ouverte à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6962-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 10 février 2021
4.	Administration et finances 4.1 Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés 4.2 Liste des comptes à payer 4.3 Trésorerie – Divers 4.4 Rapport annuel 2020 4.5 CLD – modification à la composition du CA 4.6 CLD – Plan d'action 2021 4.7 CLD – États financiers 2020 4.8 Demande de subvention de démarrage au MTQ - PIIRL 4.9 PAU-PME –demande additionnelle de 500 000 \$ au MEI 4.10 Schéma de couverture de risque 2022-2026 4.11 Reddition de comptes du FRR volet.2 au 31 décembre 2020 4.12 Adoption du PMO 2020 du schéma de couverture de risque 4.13 Demande PAUTC au MTQ 4.14 TACA – Prolongation de l'entente 2018-2021
5.	Environnement 5.1 Projet pilote de récupération collecte des plastiques agricoles 5.2 Adoption du rapport annuel 2020 – LES
6.	Aménagement du territoire 6.1 Entrée en vigueur Règlement 214-20 – Adoption du document sur la nature des modifications 6.2 Conformité Saint-Frédéric – Règlement 355-20 6.3 Conformité Tring-Jonction – Règlement 476
7.	Inspection régionale - Cours d'eau 7.1 Démantèlement – Lac Volet, St-Alfred et du Lac du Castor, St-Victor
8.	Développement économique et social 8.1 Service de proximité – Cadre gestion 8.2 Nomination à la table régionale de lutte contre la pauvreté (PAGIEPS)
9.	Affaires nouvelles 9.1 Demande d'appui – M. Keven Vachon – projet de pondoir
10.	Période de questions
11.	Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 10 FÉVRIER 2021

6963-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2021 soit adopté, tel que présenté.



4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Acceptation des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 11 février 2021 au 10 mars 2021 et totalisant un montant de 109 638.70 \$;

- Étant les chèques numéros : Aucun
- Paiement internet : L2100010 à L2100013
- Paiement par dépôt direct : Aucun

Totalisant un montant de 53 461.60 \$

Sommaire de paie

- 11 février 2021 – 11 986.56 \$
- 18 février 2021 – 12 485.22 \$
- 25 février 2021 – 19 339.67 \$
- 4 mars 2021 – 12 365.65\$

Totalisant un montant de 56 177.10 \$

6964-21 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 11 février 2021 au 10 mars 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 109 638.70 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

4.2 Autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 147 485.94 \$ en date du 10 mars 2021;

6965-21 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 147 485.94 \$.

4.3 Trésorerie – Divers

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déposé (via le CLD) une demande de subvention pour un projet au MEI en innovation pour l'embauche d'une ressource pour une durée de 18 mois couvrant 80% des dépenses admissibles. La demande a été acceptée.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déposé au nom des MRC Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce, Appalaches et Lotbinière, une demande à Recyc-Québec pour un projet en économie circulaire. Le projet a été accepté.

ATTENDU QUE suite à l'acceptation de ces deux projets, le DG devrait être autorisé à procéder à l'octroi des contrats pour la réalisation des ententes.

6966-21 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que :

- Le conseil autorise le DG à accorder les contrats requis pour la réalisation des deux ententes selon les budgets présentés;
- Le conseil verse au CLD Robert-Cliche un montant de 20 750\$, représentant 20% de contribution de la MRC au projet de ressource en innovation prise à même l'enveloppe du FRR volet 2 de 2020;
- Le conseil autorise la signature du contrat avec le CTTÉI (centre de transfert technologique en écologie industrielle) pour un montant de 33 600\$ tel que prévu au Projet d'économie circulaire;



- Le conseil autorise la signature du contrat d'accompagnement et de soutien avec la CRECA pour un montant de 7 600 \$ tel que prévu au Projet d'économie circulaire;

4.4 CLD – Rapport annuel 2020

Le Conseil reçoit en dépôt le rapport annuel 2020 du CLD Robert-Cliche

4.5 CLD – Composition du CA 2021-2022

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche recommande à la MRC Robert-Cliche et à ses membres d'accepter la modification du règlement no. 1 – Régie interne de manière que le conseil d'administration soit composé de 14 membres, dont 10 ayants droit de vote;

6967-21

SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le nouveau conseil administratif du CLD Robert-Cliche soit composé tel que décrit, et que les modifications soient présentées et entérinées à l'Assemblée générale annuelle qui sera tenue le 24 mars 2021 par les membres présents du CLD Robert-Cliche :

Membres ayant droit de vote (10) :

- Trois (3) représentants du secteur municipal nommés par la MRC Robert-Cliche;
- Trois (3) représentants du secteur manufacturier nommés par un collège électoral convoqué à cet effet;
- Un (1) représentant du secteur commerce et services nommé par un collège électoral convoqué à cet effet;
- Un (1) représentant du secteur agricole nommé par un collège électoral convoqué à cet effet;
- Un (1) représentant du secteur des services professionnels ou institutionnels nommé par un collège électoral convoqué à cet effet;
- Un (1) représentant du secteur organisme en développement économique nommé par un collège électoral convoqué à cet effet.

Membres n'ayant pas le droit de vote (4) :

- Responsable administratif de la MRC Robert-Cliche;
- Responsable administratif du Centre local de développement;
- Responsable administratif de Service Québec;
- Député provincial

4.6 CLD – Plan d'action

6968-21

SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que le Plan d'action pour l'année 2021 du CLD soit adopté tel que présenté.

4.7 CLD – États financiers 2020

Le Conseil reçoit en dépôt les états financiers audités annuels 2020 du CLD Robert-Cliche

4.8 Demande de subvention de démarrage au MTQ – PIIRL

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté il y a 7 ans un PIIRL de premières générations;

ATTENDU QUE le MTQ vient de rendre disponibles les formulaires pour la demande d'aide financière pour les PIIRL de nouvelle génération;

ATTENDU QUE la MRC a refusé l'offre de service de CIMA+ en septembre 2020, car elle était de plus de 100 000\$;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté Mme France Thibault, ing, pour préparer les plans et devis d'appel d'offres professionnels (5000\$);

ATTENDU QUE suite au dépôt des formulaires, la MRC doit demander la subvention de démarrage au MTQ;



ATTENDU QUE le coût estimé du PIIRL est près de 200 000 \$;

ATTENDU QUE contrairement au 1^{er} PIIRL qui ne portait que sur 25% du réseau routier, le nouveau doit avoir une mise à jour du 25% et une analyse complète du 75% restant (incluant les ponceaux et auscultations de la chaussée);

6969-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur général, Jacques Bussièrès, à présenter une demande de démarrage au MTQ pour le PIIRL de nouvelle génération.

4.9 Demande de prêt additionnel - MEI

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) nous accordait une aide financière d'urgence pour favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Fonds d'urgence de la MRC Robert-Cliche est utilisé entièrement pour aider nos entreprises en crise de liquidité;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises de tous les secteurs d'activités économiques connaissent des problématiques financières ou opérationnelles en lien avec la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE, depuis le 30 septembre 2020 plusieurs entreprises ont dû cesser en totalité leurs activités parce qu'elles sont situées en zone alerte maximale (zones rouges sont admissibles au volet AERAM);

ATTENDU QUE le comité d'investissement du Fonds d'urgence lors de la tenue de la rencontre du 19 janvier 2021 a autorisé des demandes pour un montant de 511 000\$;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire est engagée à 116% pour un montant de 1 563 000\$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 17 décembre 2020 que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021;

ATTENDU QUE le comité d'investissement du Fonds d'urgence, lors de la tenue de la rencontre du 19 janvier 2021, recommande de déposer une demande d'octroi de prêts additionnels à la MRC;

6970-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche, demande au MEI un Fonds additionnel de 500 000\$ pour réaliser des projets à venir et relancer notre économie.

4.10 Prévention du suicide – Ligne 988

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

ATTENDU QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE, pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existant, il faut composer des numéros à 10 chiffres, difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

ATTENDU QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;



6971-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie la création de ce service d'écoute téléphonique national :

4.11 Projet de schéma de couverture de risque 2022-2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la Loi en sécurité incendie, l'autorité régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit procéder à une révision de son schéma dans la sixième année suivant la date d'adoption;

6972-21 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de schéma de couverture de risque pour l'année 2022-2026 et le transmettre au ministère de la Sécurité publique tel que présenté.

4.12 Reddition de compte FRR 2020

6973-21 SUR PROPOSITON de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité d'accepter la reddition de compte du FRR 2020 tel que présenté.

4.13 Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couverture de risque 2020

6974-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport annuel 2020 du Plan de mise en œuvre découlant du schéma de couverture de risque.

4.14 Programme d'aide d'urgence (PAUTC) – Demande au MTQ

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a lancé le programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) à la suite de la pandémie mondiale du Covid-19 qui a touché le Québec en mars 2020;

ATTENDU que ce programme vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19.

6975-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que :

- Que le conseil entérine la demande formulée par la MRC de La Nouvelle-Beauce envers le programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) et qui inclut le Plan d'optimisation des ressources - Plan de rétablissement et de maintien de l'offre de service pour la période 2020 à 2022.

4.15 TACA – Prolongation de l'Entente 2018-2021

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée de 3 ans et se termine le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la réalisation du plan d'action a engendré une marge de manœuvre de près de 100 000 \$;

ATTENDU QUE les parties souhaitent poursuivre leur engagement dans le développement du bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'article 14 de l'entente sectorielle prévoit que les parties peuvent convenir de la ou de poursuivre les objectifs véhiculés par celle-ci dans une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

6976-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité de prolonger l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021, d'utiliser les sommes résiduelles afin de poursuivre



les objectifs de l'entente jusqu'à épuisement de ces sommes et d'en informer les partenaires de l'Entente.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Projet pilote de collecte des plastiques agricoles (Projet régional)

ATTENDU QUE l'organisme AgriRécup a approché les MRC de Chaudière-Appalaches pour participer à un projet pilote de collecte du plastique d'ensilage;

ATTENDU QUE AgriRécup fait déjà la collecte de divers plastiques (contenants et sacs de pesticides, contenants et sacs de fertilisants, etc.) via des sites de collecte chez les détaillants de produits agricoles.

ATTENDU QUE suite à des travaux menés dans le cadre de la table d'action sur les plastiques agricoles, AgriRécup a reçu le mandat d'opérer une transition vers une REP (responsabilité élargie des producteurs) pour le plastique d'ensilage (exemple de REP : peinture, lampe au mercure, produits électroniques, etc.)

ATTENDU QUE l'organisme propose donc aux MRC des projets pilotes clé en main pour la collecte du plastique d'ensilage qui pourrait améliorer ces méthodes et finalement, de calculer le coût de récupération de ces plastiques;

ATTENDU QUE l'on retrouve sur le territoire de la MRC Robert-Cliche 234 entreprises agricoles qui font la production laitière ou des bovins de boucherie. Pour ces productions, l'usage du plastique d'ensilage est assez répandu.

ATTENDU QUE présentement ces plastiques sont tous dirigés vers le site d'enfouissement de Frampton, et que la quantité de ce type de plastique généré par les fermes du territoire représente entre 20 et 90 tonnes annuellement;

ATTENDU QUE pour 9 800 \$, AgriRécup propose :

- De récupérer les plastiques suivants : pellicules, bâches et sacs silo. Les filets et les ficelles pourront être ajoutés à la collecte vers la fin de l'année 2021;
- D'offrir 4 presses pour compacter le plastique directement à la ferme;
- Le soutien technique pour la mise en place de points de dépôt (affichage et logistique) et le matériel de sensibilisation pour les producteurs agricoles;

ATTENDU QUE la MRC aura la responsabilité d'adapter le projet à la réalité du territoire, de contribuer à l'effort de sensibilisation et de participer à la mise en place des points de collecte;

ATTENDU QUE la mesure 26 du PGMR et l'action 4.2 du PDZA visent le développement d'un service de récupération des plastiques de ferme. Le montant pour l'adhésion de ce projet pilote pourra donc être pris à même les budgets du PGMR et du PDZA pour 2021;

6977-21

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche participe au projet pilote de collecte des plastiques agricoles pour l'année 2021 pour un montant de 9 800 \$, et autorise le directeur général à signer les documents concernant ce projet.

5.2 Rapport annuel 2020 – LES

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a exploité jusqu'en 1996 un lieu d'enfouissement sanitaire, qui a, depuis été fermé conformément aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE la MRC doit produire annuellement un rapport de suivi post-fermeture détaillant les interventions réalisées durant la saison de traitement et joindre les copies de tous les certificats d'un laboratoire accrédité d'échantillonnages résultant de chacune des 6 campagnes de caractérisation obligatoires. Ce rapport doit être transmis au MELCC;



ATTENDU QU'un résumé du rapport annuel de suivi post-fermeture 2018 du lieu d'enfouissement sanitaire est déposé pour adoption par le conseil des maires de la MRC;

6978-21 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport annuel 2020 du suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire et que celui-ci soit transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Entrée en vigueur Règlement 214-20 – Adoption du document sur la nature des modifications

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 14 octobre 2020, le règlement 214-20 modifiant le SADR visant à autoriser une distance séparatrice spécifique entre des ouvrages de prélèvement d'eau de catégorie 1 ou 2 et un site d'extraction compte tenu des particularités du milieu;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 26 février 2021, suite à l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 214-20 modifiant le SADR;

6979-21 Sur la proposition de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 214-20 modifiant le SADR.

6.2 Conformité Saint-Frédéric – Règlement 355-20

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric, lors de sa séance tenue le 2 novembre 2020, a adopté le règlement numéro 355-20 amendant le règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 296-15;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 4 février 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6980-21 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 355-20 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Frédéric un certificat de conformité à cet égard.

6.3 Conformité Tring-Jonction – Règlement 476

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 8 février 2021, a adopté le règlement numéro 476 amendant le règlement de zonage numéro 395;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 10 février 2021;



ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6981-21 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 476 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7. INSPECTION GÉNÉRALE – COURS D'EAU

7.1 Démantèlement – Lac Volet à St-Alfred et du Lac du Castor à St-Victor

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales définissent les compétences de la MRC par rapport à l'écoulement des eaux;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces travaux doivent être assumés par les municipalités locales où les travaux auront lieu;

ATTENDU QUE les travaux consistent à trapper les castors, démanteler les barrages de castor problématique et à retirer les radeaux ou autres obstructions qui peuvent menacer la sécurité des biens;

6982-21 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des barrages de castors, des radeaux ou autres obstructions dans la décharge du lac Volet et dans la rivière du Moulin à Saint-Alfred ainsi que la trappe des castors;
- D'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des barrages de castors, dans la décharge du lac au Castor à Saint-Victor ainsi que la trappe des castors;
- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution et d'autoriser les inspecteurs des cours d'eau de signer tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations gouvernementales qui pourraient être requises;
- D'autoriser le directeur général à refacturer les municipalités de St-Alfred et de Saint-Victor pour les coûts rattachés aux travaux.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

8.1 Service de proximité – Cadre gestion

ATTENDU QUE les MRC de Chaudière-Appalaches ont conclu une entente sectorielle sur le maintien des services de proximité dans les communautés;

ATTENDU QUE les MRC doivent concevoir un cadre de gestion concernant l'entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité;

ATTENDU QUE les projets présentés doivent passer par un comité d'analyse composé d'un représentant par MRC;

6983-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'accepter le cadre de gestion de l'Entente pour le maintien du soutien aux services de proximité pour la MRC Robert-Cliche.

6984-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité de nommer



monsieur Marc-André Cloutier à titre de représentant comme agent de développement rural pour la MRC Robert-Cliche.

8.2 Nomination à la Table régionale de Lutte contre la pauvreté (PAGIEPS)

ATTENDU QUE la mesure 11 du PAGIEPS du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Poursuite des Alliances pour la solidarité*, vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux;

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) est confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets;

ATTENDU QUE la région a formé une Table régionale de lutte contre la pauvreté;

ATTENDU QUE cette table est notamment constituée d'un représentant pour chacun des territoires de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE Mme Audrey Boivin était la représentante nommée pour la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QU'il est souhaité de confier cette tâche au nouvel agent de développement rural de la MRC, monsieur Marc-André Cloutier;

EN CONSÉQUENCE,

6985-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Marc-André Cloutier comme représentant de la MRC Robert-Cliche au sein de la Table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région Chaudière-Appalaches, et que le préfet de la MRC, M. Jonathan V. Bolduc soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Appui – Poules pondeuses Saint-Frédéric

ATTENDU QU'un jeune producteur agricole de Saint-Frédéric aimerait se qualifier pour l'obtention d'un quota en production d'œufs;

ATTENDU QUE l'obtention d'un quota est très difficile à avoir, et ce jeune producteur demande l'appui de la municipalité et de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) remet annuellement, dans le cadre de son Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs, 6 000 poules pondeuses à un nouveau producteur d'œufs;

ATTENDU QUE depuis 2006, la FPOQ a remis 100 000 unités de quota de poules pondeuses;

ATTENDU QUE le candidat doit respecter certains critères d'admissibilité basés sur 1000 points;

ATTENDU QUE le but est de construire un poulailler de 15 000 poules avec les nouvelles normes de bien-être animal;

6986-21 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de monsieur Kevin Vachon.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux élus.



11. LEVÉE DE LA SÉANCE

6987-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

